



PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE - ÉTAT DES LIEUX -

Observatoire partenarial
de l'environnement

avril 2026

Les espaces de nature renforcent la résilience climatique des villes, améliorent la qualité de vie des habitants et favorisent leur santé physique, mentale et sociale. Développer ces espaces contribue à l'habitabilité des territoires en limitant notamment l'effet d'îlots de chaleur et le risque d'inondation. Un enjeu d'équité d'accès à ces espaces se dessine donc pour que les bénéficiaires profitent à tous.

C'est dans cette perspective que l'AUAT, en partenariat avec la métropole de Toulouse et les communes du territoire, propose un état des lieux et des indicateurs inspirés de l'approche 3-30-300, afin de renforcer l'observation du territoire sur ce sujet et alimenter les réflexions des collectivités pour créer de nouveaux parcs et jardins.

LES ESPACES DE NATURE DE LA MÉTROPOLE

À l'échelle de Toulouse Métropole, on recense **51.5 m²** d'espaces verts par habitant (**38,5m²** sans la forêt de Bouconne).


Espace naturel aménagé 74,4 %



Espaces d'origine naturelle dans lesquels ont été tracés des chemins et installés des aires de jeux ou parcours sportifs.

Exemples : Base de loisirs Pech David, Forêt de Bouconne

Parcs, jardins, squares 15,3 %



Espaces dédiés à la promenade, végétalisés, avec un revêtement non minéral.

Exemple : Jardin des plantes

Jardins accompagnants : bâtiments, voiries, équipements sportifs 7,3 %

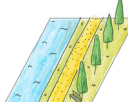


Espace vert ouvert au public

- autour de bâtiments (4,7 %)
- le long des routes (0,8 %)
- autour de complexes sportifs (1,8 %)

Exemples : Ancely, la Reynerie, allées Jules Guesde, Plaine de l'Hersain

Berges aménagées 2 %



Bord de cours d'eau en milieu urbain, fortement aménagé avec à minima des alignements d'arbres, carrés de pelouse, ou ripisylve.

Exemples : Les canaux, Quai Tounis


Places piétonnes végétalisées 0,8 %



Structure urbaine, espace public, caractérisé par un revêtement de sol minéral mais en partie végétalisé. Majoritairement en centre-ville.

Exemple : Place du Salin

Jardins partagés 0,2 %



Site conçu et géré par les habitants d'un quartier sur un « petit espace vert » de la ville. Ouvert à tous.

Exemple : Jardins Arnaud Bernard

Les estimations excluent les zones naturelles, agricoles et forestières. Seuls les parcs, jardins et espaces végétalisés de plus de 1 000 m², ouverts au public, ont été pris en compte.

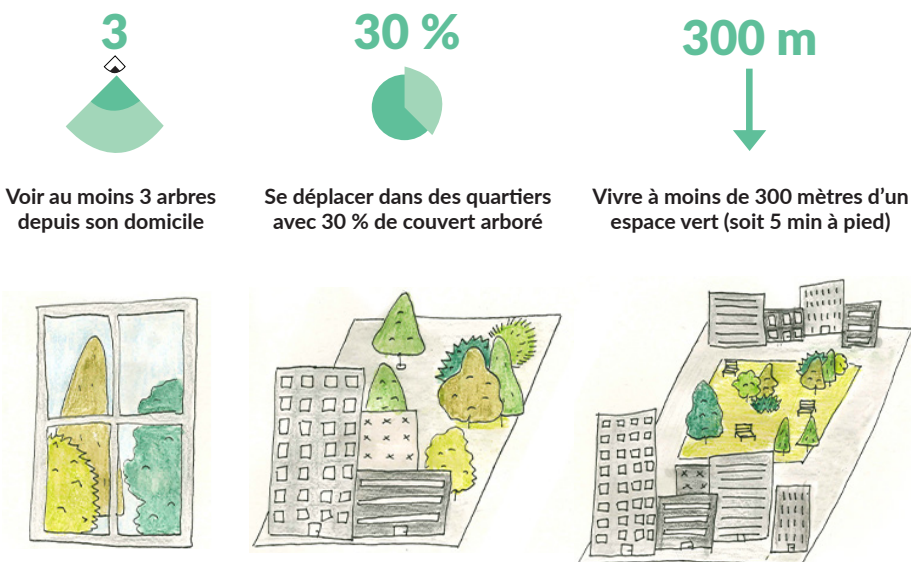
Les jardins familiaux et les cimetières n'ont pas été intégrés aux calculs des différents indicateurs (part d'espaces verts par habitants et accessibilité aux parcs).

VÉGÉTALISER AU PLUS PRÈS DES HABITANTS : LA RÈGLE 3-30-300

Pour la santé et le bien-être des habitants, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de disposer d'un parc à moins de 5 minutes à pied de son domicile et elle préconise une disponibilité potentielle de 10 m² par habitant de parcs et jardins.

Dans les grandes agglomérations françaises, un habitant sur deux dispose d'un espace vert public de plus de 1 000 m² à moins de cinq minutes de marche. En élargissant le périmètre à quinze minutes de marche, ce sont trois habitants sur quatre qui ont accès à un espace vert public (source : Commissariat Général du Développement Durable, 2025).

Le chercheur Cecil Konijnendijk, ingénieur en foresterie urbaine, est à l'origine de la règle dite des 3-30-300. Ce principe, fondé à la fois sur des données scientifiques et empiriques, articule trois critères liés à la santé mentale des habitants et à l'accessibilité aux espaces verts. Il vise à garantir que chaque individu puisse :



À ce jour, la règle des 3 arbres visibles depuis le domicile n'a pas encore été mesurée par l'AUAT mais la méthodologie est en phase exploratoire. Voici comment les chiffres métropolitains ont été calculés pour les règles du **30** et du **300** :



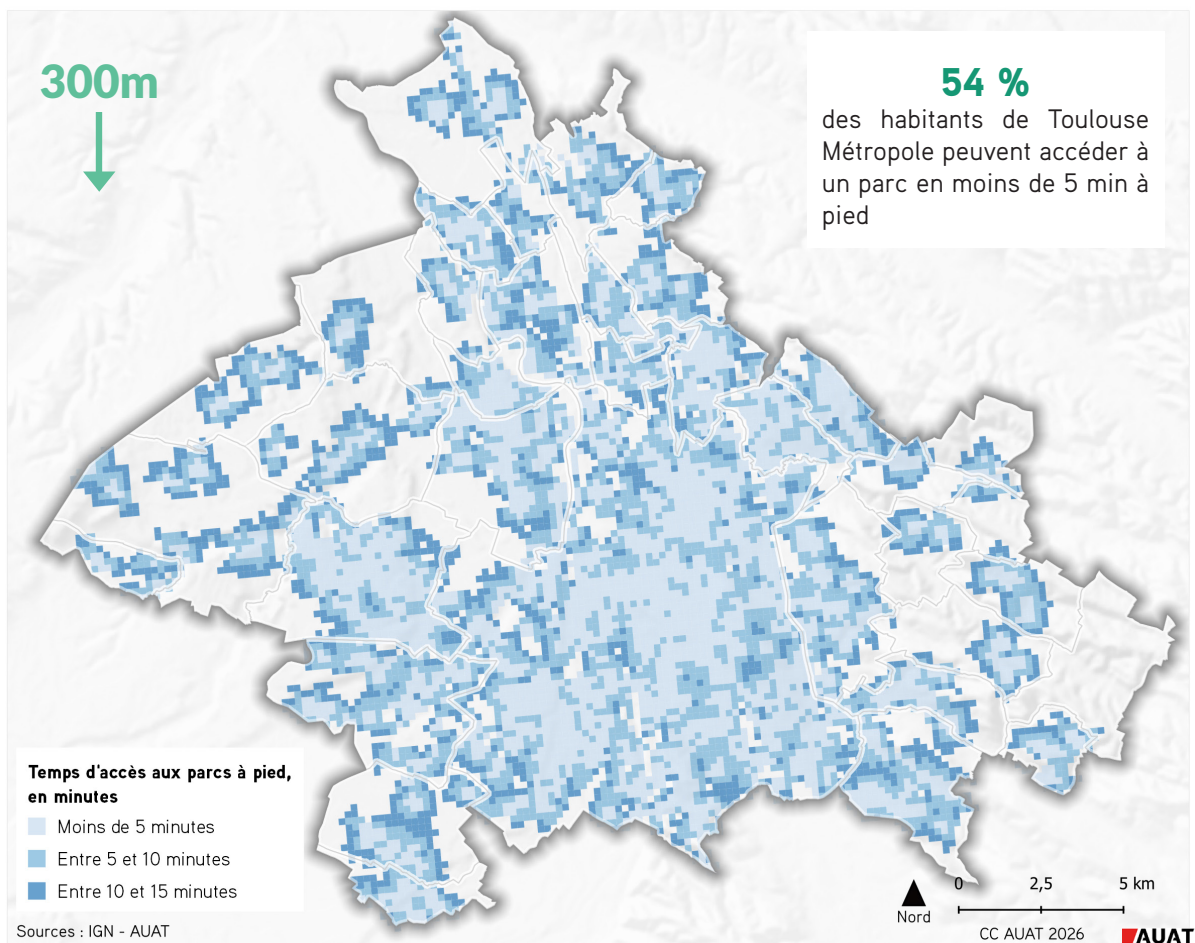
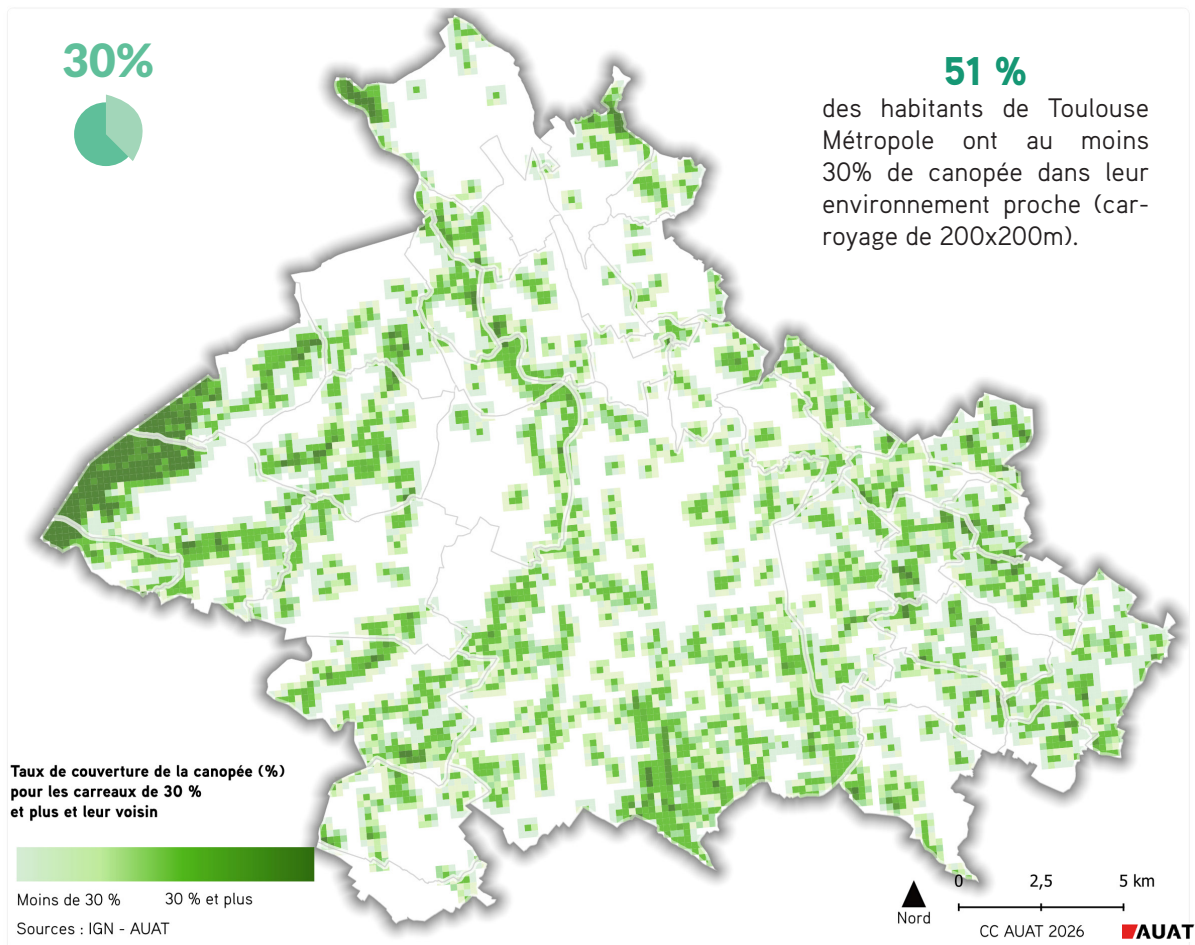
Part de la population de Toulouse Métropole ayant au moins 30 % de couvert arboré (canopée) dans son environnement proche, calculé ici à partir des carreaux adjacents au lieu de résidence (carroyage de 200 m x 200 m).

Ce couvert arboré comprend les arbres des espaces publics et privés.

Part de la population de Toulouse Métropole pouvant accéder à un parc en moins de 5 min à pied (300 m).

Seuls les parcs et jardins ont été recensés ; les espaces de nature, cimetières et jardins familiaux ne sont pas comptabilisés.

LA RÈGLE 30-300 À TOULOUSE MÉTROPOLE - ÉTUDE DE CAS



ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

L'AUAT a développé une méthodologie pour répondre à la règle des 30 et des 300 :

Identification des parcs : ces données ont été produites à partir de l'inventaire des parcs et jardins réalisé par l'AUAT en 2023, complété par l'inventaire de la ville de Toulouse et des communes voisines, ainsi que par les contributions des communes de la métropole et des urbanistes de l'AUAT via une carte participative. L'AUAT a ensuite identifié les entrées de chacun des parcs recensés, notamment afin de permettre le calcul des temps d'accès.

Calcul de la canopée : il repose sur l'identification des surfaces arborées (feuillus et conifères), issues d'une donnée d'occupation du sol à très haute résolution (COSIA 2022 - IGN). À partir de ces éléments, le couvert arboré est ensuite estimé au sein de carreaux de 200*200 mètres, constituant la maille d'analyse retenue pour les traitements statistiques.

Calcul de l'accès aux parcs : l'estimation de la part d'habitants situés à moins de 300 mètres d'un espace vert s'appuie sur un algorithme de calcul d'itinéraire mobilisant le réseau piéton issu d'Open Street Map. La distance entre chaque carreau et les entrées des parcs est ainsi évaluée, en ne retenant que le chemin le plus court. Cette méthode permet d'obtenir, pour chaque carreau, une distance ainsi qu'un temps de parcours moyen à la vitesse de 4 km/h.

NB : les données 2023 utilisées pour la publication AUAT « Les espaces et leur accès dans la métropole de Toulouse » ne sont pas comparées avec les données actuelles car la méthodologie a évolué (précision dans le recensement des parcs et méthodologie de calcul modifiée).

DES ESPACES VERTS DÉSIRÉS, MAIS CONTRAINTS : REPENSER LA VILLE AVEC LA NATURE

Les espaces verts en milieu urbain sont indispensables mais complexes à implanter. En zone urbaine dense, ils sont vivement recherchés pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, préserver la biodiversité, capter le carbone, infiltrer les eaux pluviales et filtrer les polluants atmosphériques. Pourtant, leur création se heurte à la rareté du foncier disponible.

Dans ce contexte, un renouvellement urbain acceptable n'est envisageable que si les collectivités portent une ambition forte en matière de nature dans chaque projet de mutation. Cela suppose également de penser les parcs urbains comme un système cohérent : intégrer des parcs de proximité dans les opérations de renouvellement, relier les parcs entre eux, et créer des parcours ombragés — les « chemins de l'ombre » — pour garantir continuité, fraîcheur et accessibilité. L'inventaire des parcs urbains et l'analyse de leurs

conditions d'accès permettent de mieux calibrer les stratégies d'implantation et d'offrir un cadre de vie qualitatif grâce à un réseau de parcs interconnectés. Dans cette optique, il semble important de s'appuyer sur le croisement de plusieurs indicateurs pour identifier les zones prioritaires à l'implantation de nouveaux espaces verts : profils socio-démographiques, potentiel de désimpermeabilisation, opportunités de renaturation, continuités écologiques et disponibilités foncières.

Afin d'avoir cette approche croisée et transversale, l'AUAT envisage de mettre à disposition de ses membres, un portail cartographique contenant l'ensemble des éléments exposés dans cette publication, et les éléments à venir.

SOURCES

3/30/300 Rule – Présentation du concept :

<https://www.330300rule.com/about/>

Cerema – Végétaliser les espaces urbains : quelles essences planter ?

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/vegetaliser-espaces-urbains-queelles-essences-planter-ou>

Observatoire des villes vertes

<https://www.observatoirevillesvertes.fr/>

Ministère de la Transition écologique – Nature en ville : dans quelles villes les espaces verts sont-ils les plus présents ?

<https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/nature-en-ville-dans-queelles-villes-les-espaces-verts-sont-ils-les-plus>

La réalisation de cette publication a été permise par la mutualisation des moyens engagés par les membres de l'AUAT.

CC AUAT BY-NC-SA 4.0, sauf mention contraire.